

Entrer ou sortir de Polynésie avec son chien ou son chat

La Polynésie bénéficie du fait de son éloignement et de son insularité d'un statut sanitaire exceptionnel. De nombreuses maladies présentes sur les continents ne sont pas arrivées jusqu'ici.

C'est grâce à la vigilance des services sanitaires du territoire que nous jouissons de cet avantage.

Parallèlement certaines maladies sont présentes ici alors qu'elles ont pratiquement disparues de certains pays du fait de la vaccination quasi généralisée. De même certains parasites typiquement tropicaux n'existent pas (ou peu) en zone tempérée.

Pour maintenir ce statut sanitaire, des règles précises doivent être respectées auxquelles s'ajoutent des réglementations internationales ou propres aux compagnies aériennes.

Entrer avec un animal en Polynésie

il faut :

- Que l'animal ne soit pas en 1ere catégorie (*arrêté HC/1581/DRCL du 19 novembre 2008*)
- Que l'animal soit resté au moins 6 mois sans discontinuer dans un pays officiellement indemne de rage
- Que l'animal soit âgé de 4 mois au moins
- Que l'animal soit identifié par puce électronique (ou par tatouage)
- Avoir une vaccination antirabique en cours de validité
- Avoir un titrage d'anticorps antirabique au moins égal à 0,5UI/ml
- Être vacciné (CHLPPi pour les chiens et TCL pour les chats)
- Être en possession d'un passport européen
- Être passé par une quarantaine homologuée (Normandie, Angleterre, New Zealand)
- Avoir une cage de transport homologuée IATA

Une fois arrivé en Polynésie :

- N'oubliez pas de faire valider l'identification électronique chez un vétérinaire pour l'inscription de votre animal sur le fichier AVPAP
- Prévoyez une fréquence de vermifugation plus importante qu'en France
- Pour les chiens : mettre en place le traitement antiparasitaire au plus tard 3 mois après votre arrivée
- Contacter un vétérinaire pour connaître les risques locaux
- Ne pas donner de poissons de lagon (tout particulièrement aux chats)
- Lutter efficacement contre les parasites externes (tiques puces gales)
- Communiquez à un vétérinaire les dates des derniers vaccins effectués pour être prévenus lorsqu'un rappel s'avère nécessaire.

Tout cela nécessite de l'anticipation (au moins 6 mois) et a un coût non négligeable surtout pour un gros chien (vaccins, quarantaine, cage, fret)

Sortir de Polynésie avec son animal vers la France

La Polynésie Française étant indemne de rage les formalités sont (un peu) plus simples
Il faut :

- Que l'animal ne soit pas en 1ere catégorie (*arrêté HC/1581/DRCL du 19 novembre 2008*)
- Que l'animal soit âgé de 4 mois au moins
- Que l'animal soit identifié par puce électronique (ou par tatouage) au moins 2 semaines avant la vaccination antirabique
- Avoir une vaccination antirabique en cours de validité , pratiquée au moins 3 semaines avant le départ
- Être vacciné (CHLPPi pour les chiens et TCL pour les chats)
- Avoir une cage de transport homologuée IATA
- Avoir le permis d'exportation délivré par le SDR
- Avoir un certificat sanitaire international de transit délivré 24 à 72 h avant le départ

Une fois arrivé en France:

- N'oubliez pas de faire valider l'identification électronique chez un vétérinaire
- Pour les chiens : continuer le traitement antiparasitaire pour au moins 3 mois
- Contacter un vétérinaire de votre région pour connaître les risques locaux

Il faut donc anticiper au moins 5 semaines avant la date de départ prévue et penser à commander la cage IATA (stocks limité)

Bon voyage

[Dr P. CESAR](#)

Normes Air France pour la cage :

https://www.airfrance.fr/common/image/pdf/fr/AVIH_checklist_111212_V2_WA_FR.pdf

Coordonnées SDR:

Département de la qualité alimentaire et de l'action vétérinaire
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
Service du développement rural
BP 100 Papeete Tahiti 2444-001
Tél : (689) 42 81 44 Fax : (689) 42 08 31

Quarantaine France:

<http://www.goldenwaypets.com/>